

COMMUNIQUE

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 31 mars 2011, d'agrèer le fonds suivant :

FCP Valeurs Dynamique
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Intégra- Centre Urbain Nord - Tunis

Tunisie Valeurs et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 mars 2011, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «**FCP Valeurs Dynamique**» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 parts de D.10 000 chacune.